

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1609

Artikel: Mobilité : les loisirs à quatre roues
Autor: Simioni, Olivier / Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019217>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les loisirs à quatre roues

Pour s'amuser et se détendre, les Suisses utilisent leur voiture sans compter. Deux études statistiques décomptent les kilomètres parcourus.

Le trafic lié aux loisirs est en constante progression. En 2000, il dépassait nettement les déplacements pendulaires (44% contre 29% des trajets). La voiture est malheureusement la grande gagnante de cette évolution (68% des kilomètres parcourus). Ce sont les conclusions du dernier numéro du *Forum du développement territorial* consacré au trafic de loisirs. De gros efforts peuvent pourtant encore être fournis. Un tiers des trajets effectués en voiture compte moins de trois kilomètres. Les offres de loisirs sont souvent mal situées et mal desservies par les transports publics. Il existe donc des moyens d'améliorer la situation par des mesures d'aménagement du territoire et une meilleure desserte des transports publics. Le cas du stade de Zurich et de ses presque mille places de parc démontre toutefois qu'on est loin d'avoir suffisamment sensibilisé tous les acteurs concernés.

L'Office fédéral du développement territorial est chargé d'élaborer une stratégie «trafic de loisirs» pour inverser la tendance et favoriser les transports publics et la

mobilité douce. Le combat sera difficile car des mouvements profonds sont à l'œuvre: diminution du temps moyen de travail et augmentation des loisirs dévoreurs de mobilité, croissance démographique, augmentation du pouvoir d'achat et baisse des coûts de certains transports particulièrement polluants (notamment l'avion), importance économique du secteur des loisirs et du tourisme en particulier.

On mentionnera également la parution d'une autre étude, limitée au canton de Vaud, concernant cette fois-ci les déplacements du domicile au lieu de travail. En trente ans, l'utilisation de la voiture est passée de 25% à 56%. Le parallèle est évident avec les changements de lieu de travail; en 1970, seules 29% des personnes travaillaient en dehors de leur commune de domicile, alors qu'elles sont 60% aujourd'hui. La part des trajets à pied a fortement diminué avec l'augmentation des

distances tandis que celle des transports publics n'a pas significativement changé. Le coût des transports publics est-il dissuasif, empêchant le transfert modal en

leur faveur? On peut en douter. Les plus grands usagers des transports privés motorisés sont les dirigeants. Les travailleurs non-qualifiés prennent les transports publics avec plus d'assiduité.

Ici, la répartition territoriale des différentes catégories de population joue certainement un rôle non négligeable.

En fin de compte, le constat n'a rien de réjouissant. Pendant que la Suisse débat pour savoir comment respecter le protocole de Kyoto et qu'une partie de l'administration élabore des stratégies favorisant les transports publics et la mobilité douce, ses habitants roulent toujours plus en voiture. Ce n'est pas l'attitude de certains milieux politiques qui les encouragera à inverser la tendance. Bien que le doublement du Gothard ne soit plus à l'ordre du jour, le reste du volet routier d'Avanti semble toujours parmi les priorités et, de leur côté, les transports publics régionaux pourraient être des victimes de choix des prochaines coupes budgétaires.

os

Pendant que la Suisse débat pour savoir comment respecter le protocole de Kyoto, ses habitants roulent toujours plus en voitures.

La politique de Hans-Rudolf Merz

L'agentier fédéral cherche 1,8 milliard. Comment? Quelques recettes supplémentaires, taxes sur le tabac et l'alcool dont il attend 130 millions; le reste, soit l'essentiel, en économies qui n'épargnent personne, dit-il.

Pour la politique familiale, qui pourrait réunir une majorité au Parlement (démocrates chrétiens et socialistes), Hans-Rudolf Merz ne souhaite pas prendre d'initiative. C'est au Parlement de jouer, dit-il. De surcroît, il faudra trouver un financement ad hoc. Mais Hans-Rudolf Merz avait pourtant défendu le dispendieux paquet fiscal. Où prenait-il l'argent alors?

On pourrait admettre un changement de doctrine. Pas d'allégements sans compensation équivalente. Mais le Conseil fédéral s'apprête à ancrer dans la loi la suppression du droit de timbre. Elle n'est pas en soi combattue, tant il est évident que le prélèvement de cet impôt en Suisse est contournable en passant par une autre place financière. Mais il en coûte 200 millions. La doctrine voudrait que cette perte soit compensée par un prélèvement équivalent sur le même secteur, c'est-à-dire les banques ou leurs clients.

ag

«Trafic de loisirs», *Forum du développement territorial*, no° 1, 2004, Office fédéral du développement territorial.

«Du domicile au travail : la mobilité au quotidien. Résultats du recensement fédéral de la population 2000. Evolution 1970-2000», *Communication statistique Vaud*, no 4, juin 2004, Service cantonal de recherche et d'information statistiques.